

Instits stagiaires SILENCE DANS LE RANG !

DOSSIER RÉALISÉ PAR
MARIE-LAURE PETIT,
CÉLINE PERRIN ET LAURA BRINDEL



Juin 2018, nous recevons, du syndicat *Sud-éducation* du Limousin des témoignages de Professeurs des Écoles Stagiaires en Alternance (PESA). Des professeurs des écoles en formation pour faire plus simple. Aïe, aïe, aïe. Violent.

Histoire d'avoir du temps pour y mettre un nez et des yeux, décision est prise de reporter à novembre 2018 la rédaction d'un dossier. Que voici donc.

PESA ? PESA

Mais c'est quoi d'abord la formation des professeurs des écoles ou, dit à l'ancienne, des institutrices (trices). C'est vrai, cela change tout le temps, alors, là, présentement, comment devient-on instit' ?

On a vite compris ! L'année, entre la réussite du concours et la titularisation pour devenir Professeur des Écoles titulaire, est lourde. Très lourde.

Rentrée scolaire avec une classe à mi-temps et, en plus, la formation avec validation du Master 2, le tout bien sûr dans des lieux différents.

Bref, l'année est difficile : charge importante de travail, stress, les témoignages expriment une réelle souffrance au travail. Et aussi une pression forte, les témoignages, avant ou après la titularisation sont difficiles à collecter, et toujours sous anonymat. La pression tourne quelques fois à la dépression, aux crises d'angoisse, à l'incapacité à travailler.

À lire les témoignages d'ici et d'ailleurs on ressent également une violence institutionnelle inacceptable. Comment peut-on penser former des enseignants bienveillants, épanouis dans leur métier en leur renvoyant cette image malveillante de l'institution même ?

En Corrèze, et ailleurs aussi, cela se sait, il y a des enquêtes, un rapport. Mais cela se tait, c'est plus simple de continuer. Même si le nombre reste faible, les échecs à la titularisation augmentent, les démissions également.

Il n'est pas question ici de remettre en cause toute évaluation

Mais elle ne peut être réalisée dans la violence. Jamais. Comment est-ce possible de licencier huit personnes sans aucun justificatif basé sur des critères connus de tous ?

C'est à dire très exactement en faisant ce qu'aucun prof des écoles ou du second degré ne doit faire ?

On décline de façon schématique (peut-être déjà trop ancienne ?) les savoirs en savoirs « notionnels » (connaissances), savoir-faire (savoir construire une séquence en fonction des objectifs par exemple), et savoir-être (être à l'écoute par exemple).

Quelle réflexion sur les savoir-être, si importante pour des professeurs, quelle place dans la formation pour cette réflexion ?

Et quels savoir-être ont acquis certains formateurs ?

DEVENIR PROFESSEUR DES ÉCOLES, comment ça marche ?



Afin d'éclairer ce dossier spécial, nous nous sommes d'abord penchés sur la formation des professeurs des écoles. C'est vrai ça : comment devient-on instit' ? Et qui enseigne aux instit' comment enseigner ? C'est le moment de décortiquer les innombrables sigles du secteur... Et pour cela, Internet a été un allié précieux, ainsi que le SNUIPP¹, l'un des syndicats d'enseignant qui a accepté de nous recevoir. En revanche, malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas réussi à rencontrer le responsable de l'ÉSPÉ² de Tulle.

Master et concours

D'une façon ou d'une autre pour devenir « instit' », il faut passer le Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE). La voie « classique » est d'avoir une licence ou un diplôme équivalent. Et peu importe le domaine d'études concerné. Une fois cette licence en poche, il faut entamer un Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF), mention Professeur des Écoles.

Ces Masters MEEF se préparent au sein des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) qui sont partie intégrante de l'Université. Et c'est ainsi depuis la rentrée de septembre 2013. Il y a trente-deux ÉSPÉ en France, dont trois dans l'Académie de Limoges : à Limoges, Guéret et Tulle.

Cette première année de Master, durant laquelle les peut-être futurs instit' bénéficient de « quatre à six semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée » préparent le concours externe. Les étudiants admis deviennent alors fonctionnaires-stagiaires, le temps de leur deuxième année de Master. Ce sont les Professeurs des Écoles Stagiaires (PES) ou Professeurs des Écoles Stagiaires en Alternance (PESA).

Bon, on avait presque tout compris. Sauf qu'en fait, ça, c'est la voie « type ». En vrai, on peut aussi passer le concours (CRPE) si on a un diplôme équivalent à un Master 1 (M1) ou Master 2 (M2), quel qu'il soit, puisque les instit' doivent être titulaires d'un Master. Point (ou presque... pour les autres cas, se reporter à l'encadré). Donc, une fois reçu au concours, l'étudiant titulaire d'un Master 1 suivra le MEEF 2 alors que l'étudiant titulaire d'un Master 2 aura un « parcours adapté tenant compte

de son expérience antérieure et de ses besoins ». Parfois, il s'agira pour lui de s'inscrire en Master 2 MEEF, et valider un second Master.

Qu'enseigne-t-on en Master MEEF ?

La formation comprend quatre types d'apprentissage.

D'abord, des enseignements dits « disciplinaires » (pas pour apprendre à punir les élèves, mais bien par disciplines : français, maths, histoire, etc.), en première année, et qui représentent plus de 40 % du temps de formation. Puis, des enseignements dits de

« construction de la professionnalité », qui correspondent, si nous avons bien compris, aux compétences à développer afin de proposer des apprentissages adaptés dans le cadre à la fois du système scolaire, de la classe et des différentes disciplines. Ceux-ci représentent 32 % de la formation en M1, et la moitié du temps en M2. C'est la fameuse didactique à ne pas confondre avec la pédagogie ! Enfin, des enseignements en sciences humaines, qui représentent respectivement 18 % et 41 % du temps de formation en M1 et M2. À cela s'ajoutent des cours d'anglais, pour trente-neuf petites heures par années de formation.

Qui enseigne aux PESA ?

Deux types d'enseignants. Les Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) et les Formateurs académiques.

Les EMF sont des professeurs des écoles, titulaires du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF). Comprendons-nous bien, le CAFIPEMF n'est pas une formation de formateurs, mais un certificat d'aptitude. Les épreuves consistent d'abord en un entretien à partir d'un dossier personnel relatant « une expérience professionnelle significative ». Puis, l'année suivante, le candidat doit soutenir un mémoire professionnel et analyser une pratique professionnelle d'une séance en classe d'un débutant ou la réalisation d'une action de formation. Une fois titulaire du CAFIPEMF, ils sont nommés aux fonctions de EMF par le Recteur après avis de la commission administrative départementale unique compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles. Ils conservent deux tiers de leur temps d'enseignement en présence d'élèves. Le tiers restant est consacré à des interventions possibles au sein des ÉSPÉ, et à leur fonction de tuteurs-terrain des PESA.

Les Formateurs Académiques sont les professeurs du second degré (collèges, lycées) qui enseignent majoritairement dans les ÉSPÉ. Ils sont désignés par le Recteur, sur proposition du chef d'établissement, parmi les corps enseignant.

PESA et année de stage

Après l'obtention du concours et la validation de la première année de Master, nos futurs enseignants entament une année mêlée de cours à l'ÉSPÉ et de stages à mi-temps, en présence d'élèves.

Entendons-nous bien, à l'Éducation Nationale, un stage à ce stade, c'est un adulte (en formation) seul avec une classe. Le stagiaire encadre seul sa classe, toute l'année, à mi-temps (deux jours par semaine). Généralement, il s'agit d'une « décharge de direction ». Le stagiaire est informé en juillet de son affectation, et bénéficie de deux jours de « tuilage » début septembre avec le professeur

des écoles dont il complète le temps de travail. Jusqu'à l'an passé, le stagiaire avait deux « quart temps » : il avait deux classes, un seul jour par semaine chacune. Depuis la rentrée 2018, il a une seule classe. Le SNUIPP déplore cette modification : la responsabilité est plus grande encore qu'auparavant.

Un « dispositif d'accompagnement » est mis en place. Il repose sur deux acteurs. Le premier, est le « Tuteur de terrain professionnel », qui sont les EMF (Enseignant Maître Formateur). Le second est le « Tuteur de formation universitaire », personnel de l'ÉSPÉ, qui se doit d'effectuer au moins une visite de terrain, conjointement avec le tuteur terrain.

Le tuteur de terrain réalise au moins trois visites dans la classe du PESA, qui donnent lieu à compte-rendu. Au cours de cette année de stage, celui-ci est amené à rédiger deux rapports qui seront transmis à l'Inspecteur. Ces rapports constituent un avis pour la titularisation.

Si le tuteur terrain alerte l'Inspection sur les difficultés rencontrées par le stagiaire, un accompagnement renforcé est mis en place (entendez une intensification des visites de terrain) et une visite de l'Inspection peut être effectuée, pour compléter l'analyse afin de décider d'une titularisation ou d'une prolongation de stage. Ainsi, le tuteur est à la fois celui qui est censé accompagner, aider le stagiaire, mais aussi celui qui le juge. Schizophrène non ?

1 - SNUIPP : Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC (Professeurs d'Enseignement Général de Collège, affilié à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

2 - ESPE : Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation

On peut également passer le CRPE sans condition de diplôme, si l'on a déjà été fonctionnaire titulaire en tant que personnel enseignant, si l'on a au moins trois enfants ou encore si l'on est sportif de haut-niveau (ça ne s'invente pas...). Le site de l'Éducation Nationale précise même qu'on ne peut pas passer le CRPE si l'on est déjà Professeur des Écoles. À ce moment de nos investigations, on se demande si on doit en rire, ou pas. Il faut aussi avoir une qualification de secourisme, et savoir nager (au moins cinquante mètres)... euh, enfin sauf si vous êtes en situation de handicap, et de préciser qu'il n'y a pas de dispense pour les sportifs de haut niveau et pour les parents de trois enfants et plus. Voilà pour le « concours externe ». Oui, car il y a aussi, le « premier concours interne », le « second concours interne », et le « troisième concours ». Bon on s'en tiendra au concours externe !

PROCÉDURE DE TITULARISATION

À l'issue de l'année de stage, le Recteur, sur proposition du jury académique, établit la liste des stagiaires proposés à la titularisation, au renouvellement de stage (pour un an maximum) ou au licenciement.

Le jury académique est constitué de cinq à huit membres nommés par le Recteur parmi les inspecteurs d'académie, les inspecteurs d'académie adjoints, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les enseignants chercheurs, les professeurs des écoles maîtres formateurs. Il est présidé par un Inspecteur d'Académie.

Le jury académique propose la titularisation au Recteur après s'être prononcé sur le fondement du référentiel des quatorze compétences et après avoir pris connaissance des avis de l'Inspecteur et du Directeur de l'ÉSPÉ. L'inspecteur s'appuie en particulier sur les rapports du maître formateur et sur ses visites pour rendre son avis.

Le jury entend au cours d'un entretien chaque stagiaire pour lequel il envisage de ne pas proposer la titularisation.

À l'issue de cet entretien, le stagiaire peut être proposé à la titularisation, ou être autorisé à effectuer une seconde année de stage, ou être licencié.

TÉMOIGNAGES DE STAGIAIRES

Le syndicat *Sud Éducation Limousin* est contacté fin d'hiver 2018 par un Professeur des Écoles Stagiaires en Alternance (PESA) en grande difficulté et manifestant une souffrance importante concernant sa situation de travail. Suite aux échanges avec ce professeur stagiaire, puis avec d'autres, il est apparu manifeste qu'une souffrance au travail était réelle pour ces professeurs : charge de travail, mais aussi peu d'aide en retour aux demandes effectuées, rapports des tuteurs centrés sur les points négatifs, et ce dès le début du stage...

Décision est prise par le syndicat *SUD* de lancer une enquête par mail à l'ensemble des professeurs et professeurs stagiaires, en mars 2018.

Sont présentés ci-dessous des extraits de témoignages de PESA reçus en retour, qui montrent la pression, et la violence subies. Les témoignages ont tous été traités pour conserver l'anonymat demandé.

« Cette année a été particulièrement difficile pour moi. L'entrée dans le métier a été très brutale. En effet, la formation à l'ÉSPÉ ne me semble pas suffisante, les informations nous sont souvent données au dernier moment (notamment quant à la quantité de préparations demandées dès la première semaine de septembre) et de façon beaucoup plus théorique que réellement concrète. »

« Tout d'abord, la formation ne remplit pas mes attentes : beaucoup de cours sont des redites au mot et au diaporama près des cours de l'année dernière. Les autres sont en décalage avec la réalité du terrain. De plus, une réelle inégalité est présente entre tous les étudiants. Les Enseignants Maîtres Formateurs (EMF) ne demandent pas le même travail d'un étudiant à l'autre, n'ont pas les mêmes exigences. »

« Plusieurs de mes camarades ne se sont pas sentis épaulés par leur tuteur. Pire, ils ont senti un acharnement et une réelle injustice. En effet, quand l'un d'entre nous a commencé à avoir des problèmes, le retour en arrière est très difficile. Nous sommes victimes d'une stigmatisation et il n'y a pas le droit à un "faux départ". »

« Concernant le suivi des EMF, je ne me suis pas senti(e) réellement aidé(e) dans ma formation. Les horaires dédiés au travail avec nos tuteurs se sont faits rares et peu productifs. J'ai demandé plusieurs fois de l'aide en demandant des visites supplémentaires dans des classes dans lesquelles je ne me sentais pas à l'aise [...], la classe étant réputée difficile [...] par la titulaire elle-même, elles m'ont été refusées, jugeant que je n'en avais pas besoin. »

« Je tiens à témoigner également du mal-être de nombreux camarades qui se sont sentis abandonnés, livrés à eux-mêmes, et lorsqu'il leur était imposé des visites supplémentaires, ne pas recevoir l'aide nécessaire pour pouvoir s'en sortir. »

« L'inspecteur m'a téléphoné pendant mes cours vers 14 heures pour m'informer que j'étais en suivi renforcé et que si "je ne faisais pas mon travail, il saurait faire le sien." [...] J'ai dû reprendre en main ma classe juste après cette conversation ce qui a été très compliqué pour moi. »

« Bien qu'il insiste sur le fait qu'il faut faire appel à lui (le maître formateur) pour avoir des conseils, il répond très tard aux demandes [...] Il est très négatif, dit peu/pas les aspects positifs. Je ne prétends pas que mon travail soit parfait, mais avoir quelques éléments positifs sur lesquels s'appuyer pour continuer à progresser serait motivant. »

« L'EMF ne mentionne que les points négatifs devant moi et sur les rapports ; les points positifs étant pour lui la "normalité" si bien que je suis obligé(e) de lui demander ce qui est bien dans ma pratique enseignante. [...] Lors de cette année je me suis senti(e) et je me sens encore sous pression, à vif. Je travaille énormément pour des résultats qui ne sont pas validés [...] Je pense que le suivi [des tuteurs] n'est pas suffisant et que leur comportement envers nous (pour certains) est déplacé. »

« J'ai vécu mon année dans un état de stress, avec la boule au ventre à chaque visite conjointe et visite complémentaire. Je ne suis pas le (la) seul(e) à vivre ce mal-être, d'autres des élèves suivis par le même tuteur vivent la même chose. »

« Merci de nous écouter, car souvent nous nous sentons dans l'impossibilité de parler des problèmes que nous rencontrons, de peur qu'une mésentente s'installe avec nos formateurs et supérieurs, et que cela finisse par nous desservir. Raison pour laquelle j'ai fait le choix de rester anonyme. »

SUD Éducation constate, dans les témoignages, « une récurrence d'insuffisance de conseils, ou trop tardifs, voire parfois des refus en cas de demande [...], pas assez de présence dans les classes des EMF pour observations. Il en résulte des stagiaires livrés à eux-mêmes, alors qu'il est exigé d'eux une grande performance de gestion de classe.

Censés aider les stagiaires, les rapports des tuteurs, tutrices et Enseignants Maîtres Formateurs, sont souvent déséquilibrés par un ciblage des insuffisances au détriment des points positifs.

L'insuffisance de l'accompagnement bien trop souvent constatée ne permet pas aux stagiaires d'améliorer leur pratique les laissant dans le plus grand désarroi. Non seulement les stagiaires sont mal préparés à leur futur métier, ce qui est déjà une bonne raison de générer de l'angoisse, mais ils subissent parfois et trop souvent aussi des situations oppressantes et parfois même humiliantes ! ».

Pour *SUD Éducation*, cette violence participe à abîmer l'école et la Fonction publique en général.



Témoignage d'un(e) jeune prof titulaire

Nous avons rencontré, au mois d'octobre, un(e) jeune Professeur des Écoles, titularisé(e) récemment. Il (elle) a accepté d'ajouter son témoignage sur son année de stage, à ceux collectés par *Sud-éducation Limousin*. Mais... de façon anonyme.

[...] le concours est en deux épreuves écrites (français / maths) qui donnent ensuite accès aux oraux (connaissance du système éducatif / présentation d'une pratique pédagogique). Le concours est difficile, beaucoup échouent. Cela demande une préparation très sérieuse, surtout les oraux. Le métier étant difficile et éprouvant, les jurys cherchent à tester les candidats. [...]

Si on obtient le concours, on devient alors Professeur des Écoles Stagiaire en Alternance : on est à mi-temps dans les écoles et à mi-temps à la fac pour faire le M2.

On choisit nos écoles parmi une liste. Début juillet, le premier du concours choisit son école, puis le second et ainsi de suite. Ensuite on a deux ou trois jours pour appeler l'école, venir se présenter et découvrir le fonctionnement et les collègues. On connaît les niveaux de classe à ce moment.

On a deux tuteurs : le tuteur ÉSPÉ (professeur de la fac) et le tuteur Enseignant Maître Formateur. On apprend qui sont nos tuteurs le jour de la prérentrée. Il me paraît important de faire une remarque : tous ces tuteurs sont différents les uns des autres :

- humainement : certains sont plus ou moins bienveillants ;
- ils demandent plus ou moins de travail ;
- ils ne prodiguent pas les mêmes conseils, sont parfois contradictoires entre eux ;
- ils ne mettent pas la même pression...

Vraiment, à ce niveau, c'est « au petit bonheur la chance ». Avoir comme tuteur une personne avec qui humainement cela ne passe pas, peut beaucoup compliquer l'année (la foutre en l'air).

Oui, c'est une année difficile [...] une fois que la rentrée a commencé tout s'enchaîne très vite. Il est difficile d'anticiper toutes les difficultés et de personnaliser chaque accompagnement, même si on nous demande de tendre vers cela.

Il y a également des attentes institutionnelles : réalisation des cahiers journaux avec les objectifs pour chaque élève, les objectifs des professeurs; la réalisation du programme scolaire avec le détail de chaque période. Puis de nouveau le détail séance par séance des leçons et des exercices prévus. Il faut penser théoriquement l'année, puis réajuster durant l'année en fonction des avancées des élèves, des sorties scolaires...

C'est très difficile car on a pas d'expérience mais avec le temps je pense que cela doit être plus simple. Au début on ne sait pas faire le tri des informations que l'on trouve ... cela demande beaucoup de travail personnel

Je considère cette année comme dure et difficile, fatigante... j'ai même pensé à démissionner

Je pense qu'un des problèmes d'une grosse administration comme l'*Éducation nationale*, c'est le respect à outrance de la hiérarchie. On se croirait à l'armée c'est écœurant parfois. Et la hiérarchie peut être très dure et en tout cas ne tolère aucun écart : sinon ils nous remettent au pas directement.

PROFS des écoles stagiaires (PESA) en Corrèze - rencontre avec le Syndicat National Unitaire

Le Syndicat National Unitaire des instits, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp) confirme que l'année des PESA est très lourde, avec une charge de travail importante. C'est clairement une année difficile. Une étudiante qui avait fait la première année de médecine disait : « *je travaille au moins autant !* » Le SNUIPP constate « *une vraie souffrance des stagiaires, liée à la situation professionnelle initiale, et, pour beaucoup, de vivre les critiques de la hiérarchie.* »

Les résultats du concours donnés, les stagiaires ont connaissance de leur affectation en juillet, pour prendre leur poste à la rentrée de septembre. Cette année seize postes étaient à pourvoir en Corrèze sur les quatre-vingt du Limousin. Ceux qui passent le concours dans l'académie de Limoges n'obtiennent pas toujours une affectation dans le département souhaité, majoritairement la Haute-Vienne. Cette année, il y a eu une démission, et donc quinze stagiaires occupent quinze postes à mi-temps, pour lesquels ils bénéficient de seulement deux jours de tuitage avec le professeur titulaire de la classe.

Un nombre important de stagiaires effectue sa rentrée en septembre sans avoir jamais appréhendé un groupe classe, ni la rigueur demandée au travail de préparation, ni les contraintes administratives. Étant donné la charge de travail, le professeur dont il complète le temps de travail ou les collègues de l'école n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire pour une transmission d'expériences, et le stagiaire se sent alors seul, même s'il suit avant la rentrée une journée de formation « tenue de classe ».

Certains suivent en même temps le Master2 MEEF qu'ils doivent valider, ce qui pour les stagiaires correspond aussi à une charge de travail, et une charge mentale fortes en particulier la réalisation des dossiers demandés.

Si on ajoute les temps de trajet de certains (lieux de résidence-école-lieu de formation), le stress monte vite.

La difficulté est alors de le dire et de demander de l'aide, puisque le maître tuteur est à la fois accompagnant et évaluateur : certains sont bienveillants et aidants. D'autres sont cassants et dans l'injonction, ce qui est connu de l'Inspection. La pression est telle par rapport à la titularisation que nombreux sont ceux qui ne disent rien et ne souhaitent pas que l'on fasse intervenir l'inspecteur : « *Il y a une réelle souffrance des stagiaires liée à la façon dont est organisée la formation, liée à vivre aussi les critiques de la hiérarchie "sans rien dire"* ». (SNUipp).

D'autant plus difficile à vivre pour certains, avec déjà une autre expérience professionnelle, plus âgés qui n'ont plus l'habitude d'être infantilisés et mal-traités.

La formation est le plus souvent dispensée sous forme de cours magistraux avec le désormais célèbre diaporama en appui, ce qui ne répond pas aux attentes des stagiaires en mal de savoir-faire plus que de savoirs.

Certains, en souffrance profonde, sont arrêtés. D'autres continuent avec des rapports qui pointent systématiquement les côtés négatifs de leur travail, en situation de faiblesse totale face à la titularisation.

En clair, la bienveillance que l'on exige des professeurs en général, le principe même de « *un professeur doit tout mettre en œuvre pour que les élèves réussissent* », n'est pas dispensée aux professeurs en formation.

TÉMOIGNAGES d'un(e) PESA licencié(e) en 2016

Nous avons été onze à passer en commission devant le jury, huit à être licencié(e)s.

Ce qui est violent, c'est de ne pas comprendre. Je savais que j'avais des difficultés avec une des deux classes dont j'avais la charge. Elle était à double niveau. L'inspectrice ne passait que dans une classe, et c'était celle-ci. Elle m'avait dit à l'oral « vous êtes comme les élèves, des apprenants, et vous avez des difficultés, c'est normal. » Cela m'avait rassuré(e). Elle avait noté des fragilités et « pensait » proposer le renouvellement du stage. J'ai validé le MEEF, auquel je m'étais inscrit(e) « *pour me donner plus de chances pour la titularisation* » qu'on m'avait dit ! J'avais un avis favorable de l'ÉSPÉ.

L'audition devant le jury est violente. À un moment, j'ai évoqué que dans l'autre classe tout se passait bien. Il m'a été répondu que le jury ne disposait d'aucun élément sur celle-ci, et qu'il ne pouvait donc pas en tenir compte. Mon dossier ne portait que sur la classe difficile.

Le plus dur, c'est qu'au final, on pensait que l'Éducation Nationale justifierait sa décision. Mais on a reçu juste une notification de non titularisation et non renouvellement de stage. C'est tout. Juste une notification. Certains ont demandé le compte-rendu de la commission. Ils ont reçu un tableau de compétences, avec deux colonnes : « Acquis » et « Non Acquis ». Toutes les croix étaient placées en « Non acquis ». Et pourtant quand on arrive devant le jury, on a un dossier, et tous, nous avions validé des compétences.

Cette année-là, nous étions dix-huit sur quarante-huit à être en suivi : quasiment quarante pour cent ! On s'en est rendu compte tard, car c'est « mal vu » d'être en suivi. Alors personne n'en parle, on le garde pour soi. Et puis au fur et à mesure, certains ont parlé, et là, le nombre de personnes concernées nous a surpris.

Il n'y a pas de représentant de l'ÉSPÉ au jury. Ce que j'ai compris, c'est que personne n'a rien pu faire, et que l'ÉSPÉ aussi a été choquée des résultats. Et je me rends compte, chaque fois que j'en parle, que tout le monde est estomaqué. C'est pour cela que je tiens là à parler.

Il n'y a aucun réel recours sauf à écrire une lettre au recteur qui est celui qui vient de... signer votre licenciement, ou saisir le tribunal administratif.

Certains ont repassé le concours dans une autre académie, ont donc refait une année de stage, puis ont été titularisés.

Moi, cela m'a choqué(e). Je n'ai pas compris. Comment peut-on parler de « manquement grave » ? Quels sont les critères de décision ?

On aurait tous aimé un vrai motif, des explications. Sans explication, c'est difficile pour moi de repasser un concours. J'ai peur de la suite.

Après on s'est dit aussi que c'était une année où on était nombreux, et qu'il n'y avait pas assez de postes de titulaires pour tous...



STATISTIQUES

La titularisation des PESA en Corrèze (source SNUIPP)

Année 2015-2016

46 PESA entrent en formation + 3 redoublants (dont deux en reconversion), soit 49 PESA. En cours d'année, 2 PESA démissionnent. L'un, au bout d'un mois, se rend compte qu'il (elle) n'est pas fait(e) pour le métier et reprend son ancienne profession, le second est l'un des trois redoublants. À la fin de l'année, 8 licenciements (6 à l'issue de leur 1^{ère} année sans avoir redoublé, et les 2 redoublants restants).

Année 2016-2017

19 PESA entrent en formation (+ 3 redoublants), mais une collègue ne prend pas son poste car elle a été reçue en même temps au CAPES et choisit le second degré soit 21 PESA. En cours d'année : 1 redoublant démissionne. À la fin de l'année, 1 redoublant est licencié.

Année 2017-2018

31 PESA entrent en formation, dont 5 recrutés sur liste complémentaire du concours. En cours d'année, 1 PESA démissionne. 2 sont malades (longue durée). L'un pourra reprendre avant la fin de l'année scolaire, l'autre non, pour info ces deux collègues étaient en reconversion. Ces 2 PESA verront leur stage prolongé (ils ne sont pas redoublants, mais prolongés). En fin d'année 2 PESA ne sont pas titularisés, mais acceptés en redoublement pour 2018-2019.

Année 2018-2019

18 PESA dont 2 redoublants ont pris leur poste sur 16 postes pourvus : 1 a renoncé au bénéfice du concours ne voulant pas travailler en Corrèze, soit 17 PESA. 1 PESA 2017-2018 est en congé long en fin d'année scolaire, prolongé cette année, il est toujours en congé long.

L'année 2015-2016 a connu les premiers licenciements sans possibilité de redoublement (cela ne s'est pas reproduit depuis). Avant cette terrible année 2015-2016, il y avait eu pour la première fois plusieurs redoublements à l'issue de l'année 2014-2015 (sachant qu'il y avait deux concours différents cette année-là, réforme de la formation oblige) Auparavant, il y avait à titre exceptionnel un redoublant occasionnel, qui souvent avait besoin d'une année de plus pour être titularisé. Selon le SNUipp, « *le projet de réforme Blanquer de la formation laisse craindre une dégradation encore plus grande pour les années à venir (le projet est présenté dans ses grandes lignes sur le site du Café pédagogique). Qui pourra encore résister, à part ceux qui auront la plus grande motivation.* »

